

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

Le Sénat passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable M. Bénard, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable W.-B. WILLOUGHBY: Honorables sénateurs, j'ai demandé le renvoi du débat, hier, à une autre séance, uniquement pour permettre à d'autres collègues de prendre la parole sur ce sujet. Je n'ai rien à ajouter.

L'honorable J.-P.-B. CASGRAIN. Honorables sénateurs,—

Je viens suivant l'usage antique et solennel Vanter le beau discours, au Sénat éternel, Du savant proposeur de la petite adresse.

Du secondeur anglais, je loue aussi l'adresse.

Honorables sénateurs, c'est en fort peu de mots que j'ai félicité en vers français les représentants qui ont proposé et appuyé l'adresse. L'honorable représentant de Saint-Boniface (l'honorable M. Bénard) nous a appris qu'il est le premier Canadien-Français qui ait proposé l'adresse dans sa langue maternelle, en cette Chambre, depuis quarante ans. Eh bien! son propre leader (l'honorable M. Willoughby) l'a corrigé en faisant observer que je l'avais devancé de trente ans seulement. Mon honorable collègue de New-Westminster (l'honorable M. Taylor), qui a appuyé l'adresse, est un parlementaire et journaliste de longue carrière, et les mots tombent aussi facilement de ses lèvres que de sa plume. Il a dit que, il y a cinquante-deux ans, il était un jeune messager de la tribune des journalistes de la Chambre des communes, et touchait le magnifique salaire de vingt-cinq cents par jour. Je l'emporte sur lui pour deux raisons: d'abord, j'étais, il y a cinquante-quatre ans, traducteur à la Chambre des communes, et, deuxièmement, au lieu de vingt-cinq cents, je recevais cinq dollars par jour, somme énorme à cette époque.

Qu'il me soit permis de présenter mes hommages à notre nouveau président. Il siège au Parlement depuis longtemps. Il a d'abord été élu en 1908 député du comté de Champlain à la Chambre des communes, et c'est dans cette circonscription qu'il demeurait alors. Je le connais depuis plus d'une trentaine d'années. Il était notaire à Grand'Mère, et il me comptait au nombre de ses clients. Je le savais excellent notaire. (*Applaudissements*). En 1908, durant le régime béni de notre cher sir Wilfrid Laurier, ce n'était pas sans peines qu'un conservateur pouvait se faire élire dans Québec. Notre nouveau président doit avoir été doué d'un charme particulier, puisqu'il a réussi à gagner les suffrages de ce comté, qui avait été

longtemps libéral. En 1911, il fut élu sans difficulté. A cette occasion, les conservateurs de la province de Québec, ou ceux qui se sont ralliés après l'élection au parti conservateur, étaient au nombre de vingt-sept au moins, soit trois de plus que le chiffre des conservateurs élus en cette province à la dernière élection.

L'honorable leader de la Chambre (l'honorable M. Willoughby) m'a dit tout à l'heure que nous avons beaucoup de temps à notre disposition. Lorsqu'un membre du Sénat se fait vieux, il ne sait jamais s'il aura une autre occasion d'adresser la parole à ses collègues; il n'a pas l'assurance qu'il sera présent à la session suivante, si ses forces physiques ou mentales, ou si sa mémoire lui permettront de se faire entendre. Je sollicite donc l'indulgence de cette honorable Chambre cet après-midi. Cependant, que tout honorable sénateur quitte cette enceinte, s'il le désire, et aille jouir de la belle température. Je suis toujours certain d'un auditoire ici, mais je ne suis pas aussi sûr d'en avoir un ailleurs. Je sais que Son Honneur le Président ne laissera pas son fauteuil; que le greffier et son adjoint ne sortiront pas de cette salle, et que les sténographes du hansard enregistreront mes observations, lesquelles, je l'espère, seront lues dans le pays. Une session ressemble à un procès ou à une guerre: on sait quand elle commence, mais jamais quand elle finit.

Comme les mesures législatives de l'autre Chambre ne nous parviendront probablement pas avant vendredi, et que je crois avoir terminé auparavant, je vais remonter à 1911. On parlait alors de la merveilleuse marine Laurier: c'était l'époque où nos adversaires parcouraient la province de Québec en semant la terreur au sein de la population avec leurs descriptions de la guerre dont le théâtre devait être dans la mer de Chine. Je me suis toujours demandé pourquoi il avaient choisi une mer aussi éloignée du Canada. Peut-être voulaient-ils créer une plus grande épouvante. On faisait un tableau des pauvres jeunes Canadiens-Français éventrés sur les ponts des navires de guerre canadiens, alors que leurs entrailles sanglantes pendaient aux mâts et aux vergues des vaisseaux. (*Exclamations*) et que des vautours dévoraient leurs chairs. L'honorable député de Rouville (l'honorable M. Lemieux) a tenté d'expliquer que les navires de guerre modernes n'auraient pas de mâts et, par conséquent, pas de vergues, de sorte que les entrailles sanglantes ne pourraient y être accrochées.

Des VOIX: Oh! oh!

L'honorable M. CASGRAIN: Et puis, au cours de la tumultueuse campagne de Drummond-Arthabaska, ces entrailles ont de nou-